**Charte d'accompagnement à la V.A.E. et d’engagements mutuels**

Cette charte qualité, en cohérence avec les préconisations de la politique nationale en ce domaine, a pour objectif de formaliser le cadre d'une démarche qualitative des prestations de V.A.E. (Validation des Acquis de l’Expérience).

En adoptant cette charte, Osengo Consulting exprime sa volonté de garantir la qualité des services que nous proposons.

La démarche V.A.E. implique également un investissement fort et une position d’acteur de la part du candidat bénéficiaire, aussi, cette charte comporte des engagements sa part, dans l’objectif commun d’un accompagnement de qualité permettant l’obtention de la certification visée.

 **Principes adoptés par Osengo Consulting :**

- Informer le candidat de façon claire et précise sur les méthodes et les outils utilisés, le déroulement de la V.A.E.

- Formaliser et planifier l’accompagnement

- Engager avec le candidat une relation qui lui permette d'être un acteur volontaire et responsable de sa démarche V.A.E.

- Faciliter son information sur les référentiels de compétences

* Apporter au candidat une aide rigoureuse et méthodique au cours des entretiens individuels et/ou collectifs.

- Créer des conditions favorables pour faciliter l’expression de son expérience par le candidat.

- L’aider à choisir les expériences professionnelles, salariées, non salariées et bénévoles les plus pertinentes par rapport au référentiel du titre visé.

- Apporter une assistance à la description écrite et/ou orale des activités du candidat par les questions et remarques de l’accompagnateur.

- Préparer le candidat à son entretien avec le jury, à la présentation et au développement de certains points de son expérience.

- Respecter la réglementation relative à la démarche V.A.E., notamment la confidentialité des informations communiquées.

- S'entourer d’accompagnateurs expérimenté dans l’accompagnement individuel.

* Être à l’écoute des remarques du candidat.

**Investissement et responsabilisation du / de la candidat/e :**

* S’organiser : rentrer dans une démarche de VAE va demander au/à la candidat/e une organisation sérieuse et rigoureuse entre sa vie privée (la maison, les enfants, la famille) et sa vie professionnelle.

En effet, contrairement à une formation durant laquelle le/la candidat/e n’est plus en entreprise et peut suivre pleinement sa formation, la V.A.E. implique un travail personnel en plus de ses obligations professionnelles et personnelles quotidiennes.

* Faire preuve d’autonomie : des temps d’autonomie sont indispensables pour renseigner les expériences qui sont propres au / à la candidat/e. La démarche V.A.E. ne consiste pas à donner des procédures standardisées mais à décrire, par des exemples concrets, les différentes compétences du métier et la manière de les mettre en œuvre.
* Ecrire : les dossiers professionnels constitués par le/la candidat/e sont des documents écrits. Il est donc important d’avoir conscience qu’il s’agit d’un fort travail de rédaction de la synthèse de son expérience.